

ISSN 1246-3442

SESSION SPECIALE
du 25 septembre 2020

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPÉLIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 

Mme Laurence LAMY
Maire de Bon-Encontre
Vice-président d'Agen Agglomération

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET

Mme Baya KHERKHACH
Adjointe à la mairie d'Agen

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
1^{ère} Adjointe au Maire d'Agen
Vice-Présidente d'Agen Agglomération

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président d'Albret Communauté

Mme Marylène PAILLARES

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 

Mme Laurence DUCOS

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Adjoint à la mairie de Puymican
Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Caroline HAURE-TROCHON

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE  
Maire de Paulhiac
Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côtéaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve

Mme Séverine BESSON

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET
Maire de Marmande
1^{er} Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Emilie MAILLOU

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Maire de Sérignac-sur-Garonne

Mme Françoise LAURENT

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 
Maire de Layrac
Vice-Président d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.  

TONNEINS**M. Michel PERAT**

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac**VAL DU DROPT****M. Alain PICARD****Mme Danièle DHELIAS**

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1**M. Guillaume LEPERS**

Maire de Villeneuve sur Lot

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois**Mme Patricia SUPPI**

Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**1^{er} Vice-président du Conseil départemental**Mme Catherine JOFFROY****LEGENDES :**

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 25 septembre 2020

Pages

- Ouverture de la séance du 25 septembre 2020 sous la présidence de Mme Sophie Borderie,	
Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Minute de silence pour rendre hommage à M. Daniel Soulage ancien Conseiller Général de Monflanquin	1
- Désignation du secrétaire de séance (M. Picard)	1
- Discours d'ouverture de la Présidente	2
- Discours des Présidents de groupe et débats	4
- Présentation des travaux de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 par Mme GONZATO-ROQUES et débats	8
- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat au sujet de l'attribution d'une prime covid aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) par Mme GONZATO-ROQUES et débats	10

ORDRE DU JOUR

Commission Développement social, insertion et habitat

- 1009** Attribution d'une prime covid aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- 1010** Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 4;6 ;7 ;12 ;13
M. Jacques BORDERIE	8
M. Pierre CHOLLET	6 à 7 ;12 ;
M. Christian DELBREL	5 ;
Mme Christine GONZATO-ROQUES	8 à 11 ;12 ;
Mme Baya KHERKHACH	6;11 ;12 ;
M. Nicolas LACOMBE	8 ;13 ;
M. Guillaume LEPERS	4;
M. Alain MERLY	6
 <i>M. Fabien DUPREZ</i> <i>Directeur Général des Services</i>	 6;13 ;

SESSION SPÉCIALE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

La session spéciale du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 25 septembre 2020 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h15 et a été levée à 10h15.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAUURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPELERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Étaient absents : M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme LAMY Laurence), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. BORIE Daniel), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à M. BOCQUET Christophe).

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint.

Je vous propose de rendre hommage, par une minute de silence, à Daniel Soulage, conseiller général de Monflanquin, vice-président du Conseil général, maire, député, sénateur : trente ans de vie publique.

(Minute de silence)

Je vous rappelle que cette session sera suivie d'une réunion de la commission permanente et qu'à 12 heures ou un peu plus tard, 12 h 30, nous inaugurerons la manifestation « Nuit blanche de la culture ».

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose Monsieur Picard.

Un envoi rectificatif a été effectué le 22 septembre 2020. Cet envoi concerne le rapport 1010, « Stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 », l'État ayant demandé qu'un tableau financier soit annexé à l'avenant n° 2. Nous reviendrons sur l'examen de ce rapport ultérieurement.

La motion déposée par le groupe l'Avenir ensemble va être distribuée et examinée tout à l'heure.

Avec deux rapports inscrits à l'ordre du jour, cette session sera de courte durée. Néanmoins, pour des raisons évidentes, nous ne pouvions pas attendre la décision modificative n° 2 pour examiner ces rapports consacrés, pour l'un, à l'attribution d'une prime Covid aux salariés du secteur de l'aide à domicile et aux établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Conseil départemental ; pour l'autre, à notre stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Puisque l'occasion m'est donnée, permettez-moi d'évoquer quelques sujets d'actualité. Avant toute chose, je voudrais revenir sur l'incontestable réussite de la première édition du budget participatif citoyen organisé par le Département. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : un peu plus de 500 000 Lot-et-Garonnais se sont mobilisés pour départager les 406 idées en lice. Cette mobilisation représente 20 % du corps électoral : c'est un record pour un budget participatif départemental.

Vous le savez, 36 projets ont été sélectionnés et seront financés par l'enveloppe d'un million d'euros que nous avons consacrée à cette opération. Je tiens à remercier une nouvelle fois tous les agents départementaux, les membres du conseil consultatif citoyen et les élus qui ont participé au dépouillement des résultats, sous le strict contrôle d'un huissier de justice.

Ce premier budget participatif citoyen est aussi la preuve que la démocratie participative est tout sauf un gadget à la mode, même si un bilan exhaustif de cette initiative doit être réalisé dans les prochaines semaines, car l'opération est certainement perfectible. Il faudra, je crois, envisager de la reconduire l'an prochain sans doute en l'actualisant. Nous aurons l'occasion de revenir plus amplement sur le sujet lors de la commission permanente.

Un mot sur une autre réussite de la rentrée : je veux parler du Salon de l'élevage et des saveurs, que le Département a coorganisé avec la Chambre d'agriculture. Après le report du printemps dernier, j'ai tenu à ce que le Conseil départemental accueille ce temps fort de notre agriculture départementale en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires. 2 800 visiteurs sont allés à la rencontre du monde agricole dans l'enceinte de l'Hôtel du Département et en sont repartis ravis et, j'espère, conscients de la nécessité de soutenir nos agriculteurs.

Toujours sur les sujets d'actualité : quelques mots du dossier de la modernisation de l'axe routier Agen/Villeneuve-sur-Lot. J'ai pris l'initiative d'écrire à tous les maires et présidents d'agglomération concernés pour leur proposer de se mobiliser au côté du Département. Nous devons saisir l'opportunité du plan de relance national, doté de 100 milliards d'euros, pour demander au Premier ministre de flécher des crédits sur ces aménagements vitaux pour le Lot-et-Garonne. Je reste convaincue qu'ensemble on est plus fort. Si nous voulons avoir une chance d'être entendus, nous devons donc coaliser nos voix.

Enfin, quelques mots de la Conférence des territoires que j'ai réunie mercredi dernier. Comme je m'y étais engagée, j'avais fait inscrire à l'ordre du jour de cette réunion le dossier de la démographie médicale. Compétence régalienne de l'État, territorialisée par les agences régionales de santé, la démographie médicale est un enjeu national, qui touche particulièrement le secteur rural, mais pas seulement, et ce depuis des années. Alors qu'il ne disposait pas de compétences particulières en la matière, le Conseil départemental s'est très tôt impliqué dans ce dossier en créant la CODDEM (Commission Départementale de la Démographie Médicale) et en élaborant et votant un plan global de lutte contre la désertification médicale. Plus de 2,8 millions d'euros ont ainsi été attribués par le Conseil départemental depuis 2012 pour favoriser l'implantation de médecins généralistes en Lot-et-Garonne.

Au niveau national, nous constatons que les mesures annoncées ces dernières années ne permettent malheureusement pas de lutter durablement et sur tous les territoires contre la désertification médicale : je pense par exemple au dispositif dit « Médecins Buzyn », qui est un échec. C'est pourquoi j'ai proposé aux membres de la Conférence des territoires une nouvelle stratégie départementale concertée. Après un travail avec les services financiers, le Conseil départemental est en mesure de dégager un million d'euros sur la période 2021-2024 pour accompagner des initiatives locales visant à lutter contre la désertification médicale, validées par la CODDEM.

En outre, le Département poursuivra et amplifiera sa politique d'attractivité territoriale en ciblant notamment les professions de santé.

Enfin, nous intégrerons les représentants des EPCI à la CODDEM pour améliorer et renforcer le travail de cette commission.

Concernant le projet de création d'un centre départemental de santé, je pense aujourd'hui que cet outil n'est plus adapté à la situation actuelle. Pour autant, ce projet n'est pas définitivement enterré. Nous gardons précieusement ce projet en réserve, et si la situation le justifiait, je n'hésiterais pas à rouvrir le dossier.

Je demande désormais à Madame Gonzato-Roques d'organiser une réunion de la commission Développement social et je propose de l'ouvrir exceptionnellement à quelques élus de chaque groupe, non membres de la commission.

Mesdames et Messieurs, je reviens maintenant sur les conséquences de la crise sanitaire. Le rebond épidémique observé dans la plupart des départements comportant une métropole semble se confirmer. Le niveau de vigilance reste modéré en Lot-et-Garonne, mais on voit bien que cette situation crée un climat d'incertitude à tous les niveaux.

Sans surprise, les indicateurs de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre sont historiquement mauvais. 215 000 emplois ont été détruits au plan national malgré l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de soutien déployés par le Gouvernement. Dans le détail, 158 000 emplois ont été détruits dans le secteur privé, 58 000 dans le secteur public.

C'est dans ce contexte que j'ai appris hier la suppression de 197 emplois au sein de l'entreprise aéronautique Lisi Creuzet de Marmande. J'ai contacté le directeur du site, afin de lui proposer d'organiser une table ronde réunissant la direction de l'entreprise et les pouvoirs publics, Région, Département, Agglomération, Ville, État. Cette table ronde sera organisée au début de la semaine prochaine. Même si le Département ne dispose pas de la compétence économique, il mettra en œuvre tous les leviers dont il dispose pour éviter cette casse sociale. C'est un dossier que je suivrai personnellement.

Toujours dans le registre des conséquences de la crise sanitaire – et c'est l'objet du rapport qui vous est soumis aujourd'hui –, je reviens sur la prime dite Covid que nous avons décidé de verser aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des établissements sociaux et médico-sociaux. Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'importance de ce dossier. De nombreuses professions exposées lors de la première vague épidémique ont été oubliées par l'État lorsque celui-ci a décidé d'attribuer des primes aux premiers de cordée. J'ai donc salué la décision du gouvernement d'attribuer à ces personnels une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 1 000 euros. Mais très vite j'ai déchanté, lorsque le Gouvernement nous a renvoyé le financement de cette mesure, au prétexte que nous exerçons la compétence sociale. Le 29 juin dernier, nous avons saisi le Premier ministre pour lui rappeler un principe simple : qui décide, paie. Après une mobilisation collective des Départements de France, l'État s'est finalement ravisé et il a prévu une enveloppe de 80 millions d'euros pour financer 50 % de cette prime, moyennant un engagement au moins égal de notre part d'ici la fin du mois.

Dans un esprit de cohérence et de responsabilité, je vous propose donc d'autoriser le financement de ces primes versées aux salariés concernés, à parité avec la CNSA. Parce qu'il faut être totalement cohérent et équitable, je vous propose également que le Conseil Départemental finance à hauteur de 50 % la prime Covid dans les établissements relevant de sa compétence. Dans le même temps, nous appellerons l'État à cofinancer cette prime des ESMS (Établissement Sociaux et Médicaux Sociaux), à parité avec le Département.

Je veux ici réaffirmer que le versement d'une prime telle que celle-ci doit absolument être basé sur le principe d'équité. En ciblant le seul secteur de l'aide à domicile, l'État demande aux collectivités territoriales de choisir entre les salariés qui pourront prétendre à cette prime et ceux qui en seront exclus. C'est totalement inéquitable et donc inacceptable.

Il est néanmoins vrai que les salariés du secteur de l'aide à domicile font sans doute partie de cette nouvelle catégorie de « forçats » du travail, insuffisamment reconnus et rémunérés, alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la préservation d'un modèle de solidarité et d'accompagnement auquel nos aînés ont droit.

Nous connaissons tous les difficultés et problématiques rencontrées par le secteur de l'aide à domicile en Lot-et-Garonne, mais également dans de nombreux départements. Nous sommes toujours dans l'attente de la loi « Grand Âge et Autonomie », maintes fois annoncée et reportée tout aussi souvent. Certes, l'arrivée d'une ministre déléguée à l'autonomie, Brigitte Bourguignon, ainsi que la création d'une cinquième branche de Sécurité sociale, sont des signaux positifs, et je m'en réjouis très sincèrement. Mais le temps de l'action est venu et cette loi se fait trop attendre, alors que tout le monde sait qu'il y a urgence. Cette réforme doit être ambitieuse et historique.

Les ambitions de cette réforme, rappelées dans le dernier rapport en date, celui de Laurent Vacher, nous tous ici présents, nous les partageons : plus d'équité, réduction de la complexité, mise en œuvre d'une organisation plus efficiente. Là où je suis plus réservée sur ce rapport, c'est qu'il oublie le nerf de la guerre : le financement. C'est d'autant plus regrettable que cette question est annoncée dans le titre du rapport, mais qu'elle est ensuite réduite à la partie congrue.

L'État doit prendre ses responsabilités pour que cette loi ne soit pas une coquille vide et propose de réelles avancées opérationnelles et pérennes. En effet, il nous faut tenir un langage de vérité : le Département ne peut pas tout faire tout seul et tout financer, c'est impossible.

Aussi je souhaite organiser, début novembre, des états généraux des services d'aide à domicile en Lot-et-Garonne. Ces états généraux seront l'occasion de dresser en toute transparence et sans tabou, un état des lieux du secteur de l'aide à domicile dans notre département.

Deuxième sujet à l'ordre du jour : l'actualisation de notre stratégie de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi. Madame Gonzato-Roques nous présentera en détail le rapport, mais dès à présent il me semble qu'il nous faudra être très attentifs aux conséquences de la crise sanitaire. Nous savons que les effets d'une récession économique ne sont jamais immédiats : c'est malheureusement un fusil à deux coups. Les personnes qui ne pourront pas retrouver rapidement un emploi sont de potentiels futurs bénéficiaires du RSA. L'État a donc décidé de renforcer les moyens alloués à l'insertion, ce qui nous permettra de financer des actions nouvelles tout en restant dans le cadre budgétaire voté en juillet dernier.

Je vous remercie pour votre attention. Y a-t-il des interventions ?

M. LE PERS. – Madame la Présidente, chers collègues, j'aimerais comme vous, au nom de tous les élus, rendre un hommage appuyé à Daniel Soulage, parce que c'était un homme exceptionnel, qui nous a montré combien l'intelligence et le bon sens local pouvaient peser sur le national. Je pense qu'aujourd'hui cela doit être un véritable exemple quand on prend certaines décisions ou quand on part dans des combats pour notre territoire. J'ai une grande pensée pour toute sa famille.

Ensuite, avant d'évoquer la session, j'aurai un petit mot sur la RN21. J'ai entendu votre appel. Personnellement, en tant que maire de Villeneuve, je n'avais pas attendu cet appel pour rencontrer le maire d'Agen, président de l'agglomération, parce que je veux arrêter ce combat qui dure depuis trop d'années et qui, à un moment donné, a paralysé certains projets, pour travailler en véritables partenaires entre les deux agglomérations et même d'autres agglomérations, puisqu'il y a d'autres dossiers routiers importants.

J'aurai aussi un mot sur la démographie médicale. Nous nous sommes vus effectivement cette semaine. Comme je vous l'ai dit pendant cette réunion, je pense qu'il faut garder de très près le dossier du centre départemental de santé, qui était plutôt bien placé, puisque situé dans un territoire qui souffre, celui du Villeneuvois. Si le maire de Laroque nous visionne, il peut voir combien nos territoires sont en souffrance, et ils n'auront plus aucune solution médicale dans quelques mois. Donc gardons ce projet dans les cartons. Je regrette que nous ne l'ayons pas concrétisé. Je pense qu'il faut mettre tous les outils possibles dans les territoires qui souffrent au niveau de la santé.

Je voudrais également dire un mot sur les artisans et les commerçants, qui ont énormément souffert. Beaucoup d'entre eux étaient sur le front pendant le Covid, ils n'ont pas lâché leurs activités. Au sortir du confinement, on avait demandé que le Département puisse outrepasser un peu ses compétences pour pouvoir les accompagner. Cela n'a pas été fait. J'espère qu'on pourra le faire si la situation se dégrade encore dans les mois à venir.

Par rapport au sujet qui nous concerne aujourd'hui, l'aide de ces personnes qui ont été sur le front, je tiens à leur rendre hommage. Je pense qu'on oublie, hélas, trop vite, et c'est ce qui me déçoit un peu en ce moment quand je vois le comportement de certaines personnes. On oublie ces semaines où il y a eu beaucoup d'angoisse. On ne savait pas ce qui se passait sur le terrain, et des femmes et des hommes y sont allés, parfois mal équipés. Quelques mois plus tard, on oublie vite de leur rendre hommage et de les remercier. On peut penser à tous nos agents, de toutes nos collectivités, qui sont allés sur le terrain. Je me souviens que certains applaudissaient les personnes qui continuaient à faire la collecte de nos ordures ménagères. On a bien oublié ce temps-là, je le regrette. C'est un coup de gueule aujourd'hui pour leur dire encore et encore merci. On n'imagine pas l'importance du lien social que ces personnes ont apporté durant toutes ces semaines, en étant présentes, en accompagnant des gens parfois isolés. Au nom de tous les élus, je tiens à les remercier encore une fois, d'une manière très appuyée aujourd'hui.

Maintenant nous allons pouvoir démarrer cette session.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, à notre tour, avec Nathalie, de nous associer à l'hommage qui a été rendu à Daniel Soulage.

Je reviendrai sur la prime Covid, puis j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure du succès du budget participatif, j'ai des choses à dire concernant ce dispositif.

Comment aujourd'hui ne pas être favorable à l'attribution d'une prime exceptionnelle dans une crise sanitaire tout aussi exceptionnelle ? Il ne faudra jamais oublier l'aspect exceptionnel du versement de cette prime. Notre groupe y est évidemment favorable, mais il y a un « mais », car quand on parle de prime, c'est toujours un sujet clivant, pour ne pas dire « casse-gueule... »

L'intention du Conseil départemental est complètement louable et légitime. Je m'y associe pleinement. Certaines collectivités ou certaines structures ont réagi à la sortie du confinement en attribuant une prime Covid-19 à ces femmes et à ces hommes qui étaient en première ligne, au front pour reprendre l'expression de Guillaume Lepers, face à un virus dont on ne savait pas grand-chose. Remarquez, on n'en sait pas plus aujourd'hui. Certaines collectivités ont décidé de verser cette prime à tous les agents présents, pas seulement dans les Maisons d'accueil rural pour personnes âgées, mais aussi dans les écoles quand il fallait s'occuper des enfants du personnel soignant ou même dans nos services techniques. Certaines collectivités ont décidé de ne rien verser, et là on touche du doigt la complexité du versement d'une prime. Elle va malheureusement, je le pense, générer encore des crispations, des incompréhensions, des susceptibilités. Car il est difficile d'harmoniser une prime, surtout quand l'État se fait une nouvelle fois tirer l'oreille pour abonder à hauteur de notre assemblée départementale. Voilà ce que je voulais dire concernant cette prime Covid, dont je salue l'existence.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, chers collègues, je voulais intervenir pour vous dire que je regrettais que vous ayez organisé la session aujourd'hui, ce 25 septembre, journée nationale de commémoration des harkis. Nous sommes un certain nombre d'élus à être très sensibles à cette cause et à souhaiter être aux côtés des représentants des associations de harkis aujourd'hui. Au-delà de la symbolique, c'est notre devoir aussi d'élus d'être à leurs côtés. Du coup, je suis désolée de vous dire que je m'absenterai à partir de 10 heures, comme c'est le cas du maire de Villeneuve-sur-Lot et de Madame Suppi, puisque, comme vous le savez, un camp de harkis existe, où aura lieu la commémoration à laquelle assistera Madame la Préfète. Je ne peux pas me passer d'être à leurs côtés ce matin. Merci d'y veiller pour les prochains rendez-vous.

Mme la Présidente. – Vous êtes excusée. Je comprends que vous souhaitiez participer à cette journée. Je n'ai sans doute pas été assez vigilante, je n'ai pas fait attention qu'aujourd'hui était une date particulière, correspondant à un événement particulier. Ce qui est certain, c'est que nous devions faire cette session avant le 30 septembre, notamment par rapport à la prime Covid. Je m'en excuse. On va vous donner les dates des prochaines sessions, et s'il y a une fête particulière, faites-m'en part et l'on verra si l'on peut modifier ou pas le calendrier.

M. DUPREZ. – La prochaine commission permanente est le 30 octobre. La session de DM2 est le 20 novembre, et la commission permanente (CP) suivante aura lieu le 27 novembre. Comme habituellement, il n'y a pas de CP en décembre.

***(Début de prise de parole de M. Merly, sans micro allumé)**

M. MERLY. – Je connais bien le sujet des gens qui travaillent dans les associations d'aide à domicile, puisque j'en suis administrateur depuis trente ans. Le mot « forçats » du travail me paraît un peu exagéré. Or les mots ont un sens. Donc je ne partage pas cette vision. Je reconnais parfaitement le travail des gens qui font le boulot, je le connais très bien, mais le mot « forçats » me paraît un peu exagéré.

M. CHOLLET. – Je m'associe à ce qu'Alain Merly vient de dire. C'était un peu court, comme Cyrano, à propos de Daniel Soulage, mais on a beaucoup de sujets à discuter aujourd'hui, notamment la Covid. Je voudrais vous dire que l'idée d'aller chercher les oubliés, idée qui est venue du Gouvernement, tout particulièrement ceux qui travaillent dans les services d'aide à domicile, est une bonne idée, parce qu'ils ont été vraiment oubliés. C'est important de se rappeler, comme l'a bien dit Guillaume Lepers, que des gens ont continué à travailler pendant le confinement, sans masque, sans protection, en allant au domicile des patients, et s'ils n'allaient pas au domicile, la vie des patients se trouvait en difficulté. Ils ont été très courageux. Dans nos hôpitaux, on était beaucoup plus protégés que ceux qui ont assumé toutes ces missions. Il est important qu'on leur rende hommage.

Comme Christian Delbrel, je voudrais souligner le caractère exceptionnel non de la crise sanitaire, mais du confinement. Des crises sanitaires, je vous assure qu'on en a chaque année, notamment à l'époque de l'épidémie grippale, qui fait 8 000 à 10 000 morts chaque année. Il faut rendre hommage à tous les gens qui ont travaillé pas uniquement dans le domaine de la santé (médecins, infirmières, aides-soignants, brancardiers, ambulanciers), mais aussi à ceux qui ont permis que la vie se poursuive pendant la crise, aussi bien au niveau de la salubrité publique que pour d'autres services essentiels à la vie.

Généreusement, vous vous tournez vers les établissements sociaux et médico sociaux (ESMS) qui ont été oubliés, c'est vrai. Mais nous trouvons que vous n'êtes pas allés chercher assez d'informations par rapport à la base, à ce qui s'est passé dans les ESMS. Quels étaient les professionnels en contact ? Ce qui était difficile, c'était d'être en contact avec les gens. Dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), des professionnels étaient au contact des enfants. Je trouve que vous n'êtes pas allés chercher assez de données à la fois des MARPA, des MECS, des résidences autonomie, des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), pour savoir comment cela s'est passé sur le terrain pendant cette période si particulière.

Je resouligne le caractère exceptionnel : nous n'avons jamais connu cela. Notre sentiment est que vous êtes retournés dans votre débat permanent avec l'État, mais que vous ne vous êtes pas assurés d'une base de données assez importante par rapport à la manière dont les choses se sont passées sur le terrain.

Il est sûr que les gens qui allaient à domicile étaient en grande difficulté. Il est sûr aussi qu'il y a eu des solidarités dans les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), où les secrétaires étaient encore plus présentes pour faciliter tout le travail qui était fait à domicile, et il faut leur rendre hommage aussi.

Définissez des règles très précises. Le diable est toujours dans les détails. Monsieur le directeur de l'hôpital d'Agen a rédigé une lettre très précise sur les critères d'attribution de la prime Covid. Ne mettez pas le cochon dans le maïs, car vous allez être en difficulté si cette prime conforte certains professionnels alors que d'autres, notamment les assistants familiaux, auront eu une prime nettement moins importante, alors qu'ils ont beaucoup travaillé. Essayez d'être très précis sur les règles pour éviter des troubles à l'intérieur des services du Département.

Enfin, je pense qu'il faut qu'on ait une discussion avec le président de la commission des finances et aussi en DM. Quand il y a des dépenses exceptionnelles, on n'est pas dans une situation où l'on peut se permettre de les financer sans aller chercher une dépense qu'il faut annuler. On ne peut plus faire cela. Je pense que c'est un débat de fond. C'est-à-dire que nous sommes favorables à cette prime, à la rétribution de tous ceux qui se sont mis en danger dans une période exceptionnelle. Mais il faut aussi, et c'est notre responsabilité d'élus, dire qu'en contrepartie y a quelque chose qu'on ne va pas financer cette année, et avoir le courage de le dire à tout le monde. C'est ce que l'opposition demande.

Mme la Présidente. – Il s'agit aujourd'hui d'une délibération de principe. Nous préciserons, lors de la DM2, les critères et les modalités de financement par rapport à la prime. Mais nous étions dans l'obligation de passer cette délibération aujourd'hui. Avouez quand même que la situation est particulière, que la crise sanitaire qui nous est tombée dessus au mois de mars n'était attendue par personne, que cela peut paraître mal anticipé aujourd'hui, mais ce n'est pas l'objet. Très vite, nous avons pris conscience des difficultés que pouvaient rencontrer un certain nombre de professionnels qui sont en lien direct avec nos compétences. C'est vrai qu'ils comprennent les assistants familiaux, comme vous l'avez évoqué. Très vite, nous nous sommes rendu compte de la charge de travail supplémentaire qu'ils avaient, du fait aussi de l'arrêt de la scolarité des enfants : ils s'occupaient 24 heures sur 24 des jeunes, ils outrepassaient même leur rôle puisque souvent ils avaient un rôle éducatif auprès de ces enfants. Très vite, nous sommes venus au soutien des structures d'aide à domicile, parce que nous sommes tout à fait conscients qu'en intervenant au domicile des personnes, souvent très âgées et vulnérables, il était nécessaire que les professionnels soient équipés. Dans un premier temps, nous les avons donc équipés. Nous avons ensuite pris conscience, comme l'État a pu le faire par rapport au personnel paramédical dans les établissements hospitaliers, qu'il nous semblait indispensable d'intervenir pour qu'eux aussi puissent avoir une prime.

Concernant les établissements sociaux et médicosociaux, nous sommes en lien direct avec eux notamment au travers de la tarification, mais aussi parce qu'ils nous font remonter les difficultés qu'ils peuvent avoir avec les jeunes qu'ils ont eus. Je fais aussi confiance aux structures pour nous faire remonter leurs réels besoins. Au travers des CPOM (contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens) que nous avons signés avec un certain nombre de structures, un contrôle sera fait d'ici la fin de l'année pour savoir si nous venons participer de façon intégrale à cette prime ou si, en fonction de leur situation financière, il y aura aussi une participation des structures. Tout cela sera précisé en DM2.

Le débat a commencé, mais je voudrais quand même donner la parole à Christine Gonzato-Roques pour les deux sujets qui sont à l'ordre du jour de cette session. Monsieur Borderie, vous aviez demandé la parole.

M. BORDERIE. – Vous l'avez dit, Madame la Présidente, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et je rejoins les propos tenus par mon collègue Pierre Chollet à l'instant. Si le succès du budget participatif est bien réel, le million consacré à cette ligne budgétaire l'est bien aussi, et aujourd'hui il aurait été bien utile pour financer ce que l'État a instauré en primes Covid. Bien que nous voyions son utilité, le Département ne peut pas tout se permettre. Je me souviens que j'avais proposé en session restreinte, pendant la crise Covid, d'ajourner non pas le dispositif du budget participatif, mais son utilisation en 2020 pour la reporter en 2021, en vous précisant les difficultés financières à venir auprès des associations qui seraient en première ligne. Aujourd'hui on y est, on fait les comptes et on ne peut que constater que pour le reste à charge, comme dans bien d'autres domaines, l'État ne nous a pas oubliés.

M. LACOMBE. – Très rapidement, je souhaite rebondir sur les propos de Pierre Chollet par rapport à la prime Covid. Évidemment, nous partageons tous l'idée d'une précision parfaite sur les conditions d'attribution, et vous avez répondu sur le sujet. Par contre, il y a toujours ce discours selon lequel telle somme mise là demande une économie ailleurs. Nous sommes dans l'attente de vos propositions sur le sujet, puisqu'effectivement il est toujours facile de proposer des économies, jusqu'au moment où l'on se penche réellement sur celles-ci et qu'il est plus difficile de les réaliser, parce que la crise touche tous les secteurs de notre société, que ce soit le milieu associatif, le milieu médical, le milieu agricole... Il faudra réussir à voir où faire des économies. Je pense que lorsqu'on s'y penchera, il sera très difficile de décider sur le sujet. Donc oui à la prime Covid, oui à l'établissement de critères très précis, mais attention à cette volonté de vouloir économiser par ailleurs sur ce sujet, parce que la crise est partout et touche vraiment tous les secteurs de la société.

Mme GONZATO-ROQUES – Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord c'est l'élue monflanquinoise qui va vous parler, en souvenir de Daniel Soulage. Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cet hommage soutenu à Monflanquin, dans la discrétion, dans l'efficacité, dans le respect du choix de la famille, pour saluer ce grand homme local, qui a œuvré dans la commune, dans le département, ainsi qu'au niveau national.

D'autre part, pour réagir à ce que disait Monsieur Merly, c'est vrai que dans la période actuelle, quels que soient les niveaux de prise de parole, on se laisse embarquer dans un langage guerrier, dramatique... On parle de « forçats », on parle aussi de « front », de « salariés du front » comme l'a dit Monsieur Lepers. Je pense qu'on a une sémantique qui nous échappe parce que la situation nous déstabilise, les uns et les autres.

Je vais vous présenter deux dossiers, l'un relatif à la poursuite du conventionnement avec l'État, que nous avons déjà signé en 2019 concernant la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Nous avons commencé à discuter de l'autre dossier, qui est l'attribution de la prime Covid aux salariés d'une part des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), d'autre part des établissements sociaux et médicosociaux (ESMS).

Concernant la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, pour rappel la convention avec l'État dans le cadre de cette stratégie a été signée en juin 2019. En décembre 2019, nous avons pris un premier avenant, intégrant une somme supplémentaire pour l'action relative aux sorties sèches de l'ASE (une des actions socles du plan pauvreté) et l'adoption d'indicateurs imposés par le national. Le bilan de l'année 2019 a été présenté à la session de juillet, avec une demande importante de report des crédits qui ont été non utilisés, parce qu'ils ont été mis en œuvre suite à la signature tardive. L'État a accordé ce report.

Pour le conventionnement portant sur l'année 2020, il convient d'adopter un nouvel avenant. Celui-ci aurait dû être adopté au printemps, mais son adoption au niveau national a été reportée pour les raisons que vous connaissez.

Pour cette année, le montant du conventionnement est plus élevé, car outre les sommes précédemment engagées lors du conventionnement initial, il intègre d'une part les crédits reportés (542 943 €), d'autre part le fonds d'appui aux politiques d'insertion, ce qu'on appelle le FAPI, qui est aujourd'hui intégré dans le plan pauvreté alors qu'auparavant le financement était en sus.

Par ailleurs, pour tenir compte des effets de la crise sanitaire, les fonds d'État relatifs à l'insertion des allocataires du RSA ont été augmentés.

La structuration de la convention n'est pas modifiée, puisqu'elle reste basée sur des actions obligatoires, appelées le socle, et des actions librement choisies, adaptées au Département, qui sont dites d'initiative locale. La très grande majorité des actions engagées depuis l'année dernière sont poursuivies, elles sont renforcées pour la plupart, mais de nouvelles propositions sont faites aussi.

Je ne vous citerai que les actions nouvelles du socle, en vous demandant de vous reporter à la stratégie pauvreté qui vous a été remise. D'abord, la pérennisation de l'expérimentation du cumul du RSA avec une activité, dans le secteur agricole et agroalimentaire jusqu'au 31/12/2021. Je vous rappelle que cette expérimentation avait été au départ proposée de courte durée, mais vu les résultats, on pense qu'il est judicieux de la prolonger. Cette action, mise en œuvre à partir du mois d'avril 2020, commence à porter ses fruits. Depuis la fin de l'été, le nombre de bénéficiaires sollicitant cette possibilité de cumul du RSA et de revenus d'activité était de 30 il y a peu, il est maintenant de 36 (dont 4 cette semaine). Le bouche-à-oreille fait son effet. Les gens commencent à être rassurés quant à la mise en œuvre de ce nouveau droit. La pérennisation de l'action devrait permettre de suivre cette cohorte de bénéficiaires pour voir comment, à terme, cette expérimentation permettrait une insertion durable dans l'emploi, car tel est le but. Cela pourrait permettre d'étudier l'opportunité d'un élargissement à d'autres secteurs que ceux fléchés jusque-là.

La deuxième action socle est le partage d'informations via les systèmes d'informatisation. Il s'agit essentiellement d'une amélioration des outils informatiques, qu'ils soient internes ou croisés et utilisés avec nos partenaires extérieurs, notamment la saisie du projet d'orientation et de contractualisation dans le cadre du suivi des allocataires du RSA.

Le troisième point important est la formation des travailleurs sociaux. Les formations porteront principalement sur trois thématiques : travail social et numérique (je n'y reviendrai pas puisque le schéma d'inclusion numérique a été présenté il y a peu de temps et vous y avez largement contribué), le développement social et le travail social collectif (le DSL), et la participation des personnes accompagnées et leur engagement dans la construction des politiques qui les concernent.

Après le socle, des actions sont propres au Département, elles sont dites d'initiative locale. Ont été intégrées dans ces actions celles qui jusqu'ici étaient financées par le FAPI. Leur pertinence suppose la pérennisation financière de ces actions. D'où l'inclusion dans le plan pauvreté. Je veux parler de l'accompagnement social individuel (ASID), d'une durée de 9 mois, qui s'adresse à des allocataires très éloignés de l'emploi, avec une levée de multiples freins qui est nécessaire avant de parler d'insertion professionnelle. Je parlerai aussi des mesures de prévention des expulsions, que sont les diagnostics sociaux ou juridiques des logements, qui sont assurés par l'ADIL (Agence Départementale pour l'information sur le logement).

Le montant global contractualisé passe de 853 760 euros en 2019 à 1 393 709 euros en 2020. Si l'on y ajoute le report de 2019 qui n'a pas été consommé, nous arrivons à un global contractualisé de 1 936 652 euros, assurés pour 53,3 % par le Département et 46,7 % par l'État. L'ensemble des crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020. Le projet de conventionnement pour le Lot-et-Garonne a été validé par la haute commissaire en charge de la stratégie pauvreté de Nouvelle-Aquitaine, qui a d'ailleurs souligné la qualité de la programmation prévue.

Le deuxième rapport, que nous avons déjà commencé à effleurer, concerne l'attribution d'une prime exceptionnelle Covid aux salariés des services d'aide à domicile et des établissements sociaux et médicosociaux. La présidente a bien précisé, et je l'en remercie, le fond idéologique et politique de cet accompagnement. Pas de Lot-et-Garonnais de deuxième zone, pas de travailleurs de deuxième zone dans le 47. Comme pour le personnel sanitaire dont l'État a reconnu l'investissement, c'est-à-dire les gens qui travaillent dans les EHPAD et l'hôpital, et en raison de l'exposition forte liée à la crise du Covid-19, plusieurs textes sont parus en avril et en juin permettant l'attribution d'une prime dans le secteur social et médicosocial. Cette prime dite exceptionnelle Covid, d'un montant maximum de 1 000 euros, non imposable et non soumise à prélèvements sociaux, est plus précisément prévue pour les personnels des établissements et services pour personnes âgées, dont les EHPAD, les services et établissements pour personnes en situation de handicap, et les établissements accueillant des mineurs de moins de 21 ans, notamment des MECS (Maison d'enfants à caractère social).

Pour l'ensemble des professionnels des établissements sociaux et médicosociaux du secteur du handicap ou des personnes âgées, sous compétence exclusive de l'ARS ou sous compétence conjointe ARS et Département, un dispositif de compensation par l'assurance maladie est prévu pour le versement de cette prime. C'est le cas notamment de tous les établissements pour les enfants handicapés, pour les EHPAD, les services de soins infirmiers à domicile ou les foyers d'accueil médicalisé (FAM).

Pour tous les autres établissements et services relevant de la compétence exclusive des Départements, des résidences autonomie telles que les MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées) ou les foyers logement, les foyers de vie, les services d'accompagnement à la vie sociale ou les MECS, aucun mécanisme de compensation de l'État n'est prévu. Pour autant, l'employeur des salariés relevant de ces établissements peut attribuer des primes, qu'ils soient publics ou privés. Il faut souligner, s'agissant du secteur privé, que certains ESMS ont déjà octroyé des primes par décision unilatérale de l'employeur, sans agrément du ministère. Cela signifie que l'employeur peut mettre en œuvre l'attribution de primes sans l'accord préalable de son financeur, et ce contrairement à ce qui est prévu au Code de l'action sociale et des familles.

Depuis le 13 août, date de l'annonce de la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA), seuls les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) vont désormais pouvoir attribuer des primes à leurs salariés avec compensation financière. En effet, afin qu'une prime de 1 000 euros maximum puisse être versée aux 320 000 aides à domicile au niveau national, la CNSA a indiqué mobiliser un fonds doté de 80 millions d'euros et invite donc les Départements à abonder à la même hauteur. Si l'on estime que lorsque l'État alloue 80 millions au niveau national, on peut à peu près compter sur 0,46 % de cette somme pour le Département, nous tablons sur un peu moins de 500 000 euros pour le Lot-et-Garonne versés par l'État.

Les Départements qui le souhaitent pourront contribuer et doivent s'engager par une délibération avant le 30 septembre. C'est pour cela que Madame la Présidente parlait d'engagement de principe, sans pouvoir définir avec précision les critères d'attribution. D'ailleurs, l'État n'a pas encore lui-même défini avec précision les critères d'attribution, notamment le type de personnels travaillant dans ces établissements qui pourront prétendre à la prime. La CNSA n'a pas encore précisé les modalités ni les critères exacts de l'attribution de la prime aux salariés des SAAD. La seule indication est que cette prime d'un montant maximum de 1 000 euros pour un taux plein de travail sera calculée au prorata du temps de travail effectif pendant la durée de la crise sanitaire.

La très grande majorité des aides à domicile travaillant à temps partiel, la moyenne de la prime attribuée devrait se situer plutôt aux alentours de 500 euros.

Compte tenu du nombre connu de salariés du secteur en Lot-et-Garonne, 2 000 salariés pour à peu près 1 000 équivalents temps plein, l'estimation du coût de cette prime pour le Département a été arrêtée à un million d'euros, dont la moitié à charge du Département.

Il est donc proposé d'engager la participation du Département à concurrence de celle qui sera versée par l'État pour les SAAD, dans la limite de 500 000 euros.

Concernant le deuxième point, les établissements sociaux et médicosociaux sous la compétence du Département, et par souci d'équité entre les salariés du secteur médico-social, il est proposé que le Conseil départemental engage la même somme, afin que les employeurs puissent également verser une prime. Les 500 000 € ne permettant pas de couvrir le coût d'une prime de 1 000 € pour chacun des 1 000 salariés recensés, et dont la majorité travaille à temps plein, le Département appelle l'État à compléter cette contribution à la même hauteur. Aujourd'hui c'est le Département qui appelle l'État, comme l'État nous appelle si souvent à contribution. Il faut noter que les établissements sociaux et médico-sociaux qui souhaiteront pouvoir bénéficier de cette aide devront justifier que l'attribution de cette aide ne génère pas un déficit en 2020, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas l'assumer sur leur propre budget de façon confortable. Nous interviendrions donc dans le cas où le versement de cette prime mettrait en danger ou fragiliserait leur budget.

Voilà, chers collègues, l'exposé de ces deux rapports importants et engageants pour notre Département. Bien entendu, la discussion est ouverte.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, je m'attendais à ce que vous marquiez une pause entre les deux rapports, étant entendu qu'il me semblait avoir compris que le débat sur la prime Covid avait déjà eu lieu. Mais je laisse cela à l'appréciation des collègues, qui interviendront ou pas en ce sens.

Concernant le rapport 1010 et l'objet de la délibération que vous nous soumettez, à savoir le prolongement de l'expérimentation du cumul RSA et activité saisonnière dans l'agriculture ou dans l'agroalimentaire, bien sûr que nous nous réjouissons de l'extension et que nous voterons pour. Toutefois, comme évoqué en commission, il nous apparaît très intéressant que nous puissions élargir les domaines d'activité, surtout que la période va couvrir une année pleine, afin de répondre à d'autres besoins que ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. On en reparlera certainement en commission.

Nous souhaiterions aussi que cette extension ne nous prive pas non plus d'une forme de bilan et d'une évaluation sur la manière dont a été lancée cette expérimentation. Il faut que nous tenions compte aussi des écueils pour ne pas les reproduire l'année prochaine, puisque nous avons fait part du manque de concertation avec certains partenaires incontournables autour de la table, mais aussi de l'importance de la préparation des bénéficiaires du RSA pour qu'ils aient connaissance de la possibilité d'être mobilisés sur ce dispositif. Il est clair que la période Covid-19 ne nous a pas aidés, en tout cas tous ces éléments doivent être mieux anticipés pour la continuité de cette expérimentation pour l'année prochaine.

Vous avez évoqué également les propositions d'initiative locale. Je ne sais pas si celle dont je vais vous parler pourrait rentrer dans cette rubrique. Vous n'êtes pas sans savoir que la ville d'Agen est candidate au projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) et que le vote de l'extension de l'expérimentation, à l'unanimité à l'Assemblée en date du 16 septembre, nous ouvre une véritable opportunité, et c'est une véritable chance pour notre département. Nous partageons tout à fait la priorité de la rentrée, le retour à l'emploi et la lutte contre le chômage et la pauvreté. Tous les moyens doivent être mobilisés, et nous sommes persuadés que ce dispositif peut être une réponse intéressante en la matière.

J'ajoute que dans les modifications concernant la loi n° 1 de TZCLD, il est prévu le concours financier des Départements. Il faut donc nous attendre à être sollicités en ce sens, surtout si la ville d'Agen est retenue, comme nous l'espérons, comme porteuse de projets. Le Département a participé, sous l'autorité de Monsieur Chollet qui animait ces réunions. La ville d'Agen a un projet sur le quartier prioritaire de politique de la ville, celui du Pin, avec des activités qui restent à affiner avec les partenaires.

Dans ce contexte social et financier difficile et inédit, il nous semble que le Département ne peut faire l'économie de soutenir ce projet. Je ne sais pas si c'est une enveloppe qu'il faut flécher ou anticiper dès à présent dans la rubrique « Projets d'initiative locale », en tout cas nous reviendrons très vite vers vous pour étudier ensemble la faisabilité du portage de ce projet, dont il nous faut parler d'une seule et même voix. Je vous remercie.

Mme GONZATO. – Madame Kherkhach, pour répondre à la première partie de votre question et remarque, effectivement si nous pensons faire perdurer cette expérimentation, c'est pour expérimenter la possibilité des secteurs d'activité autres les secteurs agricole et agroalimentaire, que nous avons fléchés comme des besoins cruciaux, notamment par la saisonnalité, qui imposait de seconder le personnel déjà en place. Cette expérimentation va nous permettre vraisemblablement de l'ouvrir à d'autres secteurs d'activité, on pense aux secteurs de la restauration et d'autres encore.

Pour le bilan d'évaluation, justement le suivi de la cohorte nous permettra de mesurer l'efficacité de ce dispositif en termes d'insertion durable dans l'emploi. Je pense que c'est l'intérêt, avec les formations à la clé, d'avoir des expérimentations qui se pérennisent et qui deviennent des dispositifs fructueux et bénéfiques pour tout le territoire, notamment les habitants en situation de vulnérabilité.

Concernant le plan pauvreté et une éventuelle inscription du projet « Territoires zéro chômeur », sur lequel vous travaillez depuis plusieurs années dans l'Agenais, je pense qu'il faut se saisir aussi des avenants, et certainement que si l'on arrive à avoir un travail transversal sur ce thème, en particulier avec le secteur de l'économie, en sachant qu'il ne faut pas que ce soit concurrentiel avec le mode d'activité traditionnel, sans doute l'écueil le plus important à éviter, on pourrait flécher un financement là-dessus. Je suis tout à fait prête à travailler en transversalité sur ce sujet.

Mme KHERKHACH. – Merci, Christine, pour votre réponse. J'ai bien écouté avec attention ce que vous avez présenté en termes de suivi des bénéficiaires du RSA sur le cumul. Je parlais des difficultés qui ont été relevées en amont, pour repérer et orienter le public vers le dispositif. Le bilan doit tenir compte de cette phase préparatoire en amont.

Mme GONZATO. – Ce dispositif a été mis en place de façon extrêmement rapide. En fait c'est l'adaptation d'un projet qui est en cours. Le travail sur la levée des freins avant l'insertion professionnelle, que vous connaissez très bien, Baya, puisque vous y travaillez aussi, est fait au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), dans nos CMS, par l'accompagnement global, et en collaboration avec Pôle Emploi.

M. CHOLLET. – Voyez, cela fait trois dossiers sur lesquels on est assez d'accord : la prime Covid, qui a un certain coût ; l'accompagnement de l'État dans le plan pauvreté, et il serait bien en DM2 de rappeler le financement du Département (qui passe de 800 k€ à 1,3 M€) et celui de l'État (qui passe de 440 k€ à 650 k€)...

Mme GONZATO. – Le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) est pris dans cette enveloppe. Quand vous dites 1,3 M€, c'est hors report. L'État a effectivement fait un effort supplémentaire dans la mesure où la situation économique et sanitaire l'impose.

M. CHOLLET. – Sur le projet TZCLD, Baya a tout à fait raison. Le Département, chef de file des solidarités, se doit de venir dans ce débat. En DM2, il faudra qu'on discute de l'aspect financier, parce que je ne vois pas comment on peut s'en sortir.

Mme la Présidente. – Je suis un peu surprise. Quand vous dites qu'il va falloir qu'on parle, en même temps, vous êtes en train de demander – et c'est légitime – d'intégrer le projet Territoires zéro chômeur, qui représente des dépenses supplémentaires. En fait, ce que vous voulez savoir, c'est quels investissements nous allons arrêter ou si nous allons augmenter l'emprunt.

Aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité de vous le dire, nous n'avons pas suffisamment de recul, mais il semble évident au regard de la crise, au regard du retard qui a été pris sur certains investissements, qu'il y aura un décalage. C'est en ce sens qu'il peut y avoir des marges de manœuvre. On verra cela en DM2.

Nous passons au vote des deux rapports.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION, HABITAT

RAPPORT N° 1009

ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID AUX SALAIRES DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) ET DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICOSOCIAUX

VOTE : Le rapport est adopté (41 voix pour, Mme Besson ne participe pas au vote).

RAPPORT N° 1010

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente. – Est-ce que tout le monde a pris connaissance de la motion déposée par le groupe l'Avenir ensemble, relative à la désertification médicale ? Ce point a été abordé lors de la Conférence des territoires, avec une proposition de motion. Évidemment, j'étais tout à fait d'accord avec l'idée de signer une motion commune et que l'on puisse la faire passer aux EPCI et aux communes. Est-ce que vous ne pensez pas qu'une lettre ouverte aurait plus de poids, une lettre que nous pourrions rédiger ensemble ? Laissez-moi deux minutes, le temps de lire la motion, et on en discute...

M. LACOMBE. – Nous partageons l'esprit de la motion. Nous souhaiterions éventuellement ajouter un ou deux paragraphes, bénéficier d'une petite suspension de séance et faire en sorte que le texte soit proposé par l'ensemble des groupes.

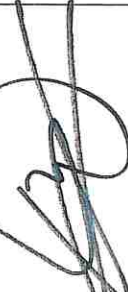
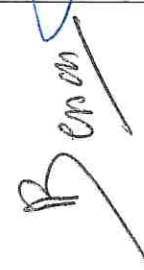
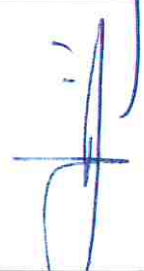
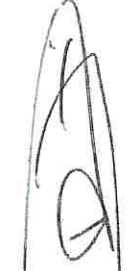
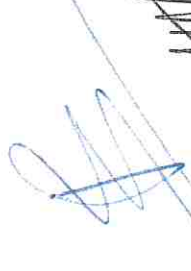
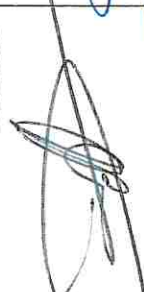
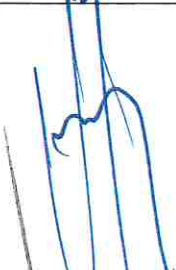
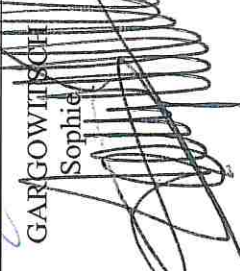
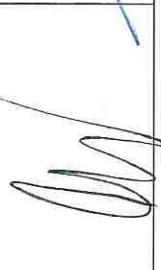
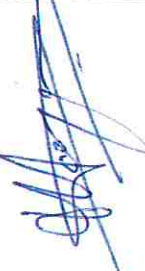
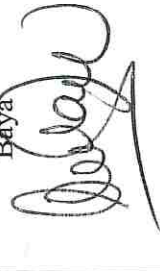
M. DUPREZ. – Pour que les groupes puissent faire leur travail, une solution serait de renvoyer le vote à la fin de la CP.

Mme la Présidente. – Êtes-vous d'accord ? Entendu. L'ordre du jour de la session spéciale étant épuisé, je vous propose que l'on passe à la commission permanente.

Levée de la séance à 10h15.

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

BARRAL Bernard 	BESSON Séverine 	BILIRIT Jacques 	BOCQUET Christophe 	BORDERIE Jacques 	BORIE Daniel 	BRANDOLIN-ROBERT Clémence Absente (pouvoir à M. Bocquet)
BRICARD Nathalie 	CALMETTE Marcel 	CAMANI Pierre 	CAMBOURNAC Louise 	CASSANY Patrick Absent (pouvoir à M. Lang)	CHOLLET Pierre 	CONSTANS Rémi 
DELBREL Christian 	DEZALOS Christian 	DHELIAS Danièle 	DREUIL Jean 	DUCOS Laurence 	GARGOWITZSCH Sophie 	GIRARDI Raymond 
GONZATO-ROQUES Christine 	HAURE-TROCHON Caroline 	HOCQUELET Joël 	JOFFROY Catherine Absente (pouvoir à N. Borie)	KHERKHACH Baya 	LACOMBE Nicolas 	LALAURIE Line 

LAMY Laurence	LAURENT Françoise	LEPERS Guillaume	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MERLY Alain	PAILLARES Marylène
PERAT Michel	PICARD Alain	SALLES Marie-France	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VIDAL Hélène	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental

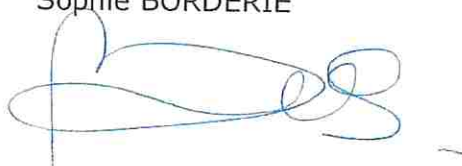
Approbation des débats de la session du 25 septembre 2020

Fait le 29 JAN. 2021

La Présidente du Conseil départemental,

Le Secrétaire de séance,

Sophie BORDERIE



Alain PICARD



Imprimé en avril 2021
Dépôt légal - Mai 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE